



Territorial Equity and the Reduction of Disparities: Development Resources between Metropolitan and Rural Areas in the Fès-Meknès Region

**Équité territoriale et réduction des disparités: Les ressources du
développement entre espaces métropolitains et espaces ruraux de
la région de Fès-Meknès**

Mahfoud Tarik

**Doctorant Chercheur, Faculté polydisciplinaire de Taza
Laboratoire de droit public et politique et économique et gestion
Université Sidi Mohamed Ben Abdellah.
Fès, Maroc**

EL Azzaoui Aicha

**Professeure chercheuse FSJES- Fès
Laboratoire de droit public et politique et économique et gestion
Université Sidi Mohamed Ben Abdellah
Fès, Maroc**

Résumé:

Cet article interroge les mécanismes d'équité territoriale dans la région de Fès-Meknès, en analysant les dynamiques de développement qui opèrent entre les espaces métropolitains (Fès, Meknès, Taza) et les espaces ruraux périphériques. À travers une approche multidimensionnelle combinant géographie économique, sociologie du développement et analyse des politiques publiques, l'étude évalue les ressources productives, humaines et institutionnelles mobilisables pour réduire les disparités spatiales. Les résultats mettent en lumière les potentialités sous-utilisées des zones rurales et les défis structurels qui freinent une redistribution équitable des opportunités de développement. L'analyse révèle que les disparités territoriales dans la région sont à la fois économiques, sociales, infrastructurelles et environnementales, et que leur réduction nécessite une approche intégrée mobilisant l'ensemble des ressources endogènes des territoires ruraux.

Mots-clés : équité territoriale, disparités spatiales, développement régional, Fès-Meknès, métropolisation, ruralité, Maroc.

Abstract:

This article examines the mechanisms of territorial equity in the Fès-Meknès region by analyzing the development dynamics operating between metropolitan spaces (Fès, Meknès, Taza) and peripheral rural areas. Through a multidimensional approach combining economic geography, development sociology, and public policy analysis, the study evaluates the productive, human, and institutional resources that can be mobilized to reduce spatial disparities. The results highlight the underutilized potential of rural areas and the structural challenges hindering an equitable redistribution of development opportunities. The analysis reveals that territorial disparities in the region are simultaneously economic, social, infrastructural, and environmental, and that their reduction requires an integrated approach mobilizing all endogenous resources of rural territories.

Keywords: territorial equity, spatial disparities, regional development, Fès-Meknès, metropolization, rurality, Morocco.

المخلص:

يتناول هذا المقال آليات العدالة المجالية في جهة فاس-مكناس، من خلال تحليل ديناميات التنمية التي تجمع بين الفضاءات الحضرية (فاس، مكناس، تازة...) والفضاءات الريفية المحيطة. عبر مقارنة متعددة الأبعاد تجمع بين الجغرافيا الاقتصادية وعلم الاجتماع التنموي وتحليل السياسات العمومية، تقوم الدراسة بتقييم الموارد الإنتاجية والبشرية والمؤسسية القابلة للتعبئة من أجل تقليص الفوارق المجالية. تسلط النتائج الضوء على الإمكانيات غير المستغلة للمناطق الريفية والتحديات البنيوية التي تعيق إعادة توزيع عادلة لفرص التنمية. تكشف التحليلات أن الفوارق المجالية في الجهة هي في آن واحد اقتصادية واجتماعية وبنيوية وبيئية، وأن تقليصها يتطلب مقاربة متكاملة تعبئة كل الموارد الذاتية للأقاليم الريفية.

الكلمات المفتاحية: العدالة المجالية، الفوارق المجالية، التنمية الجهوية، فاس-مكناس، التحضر، الريف، المغرب .

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.22128097>

1. Introduction:

La question de l'équité territoriale constitue aujourd'hui l'un des enjeux majeurs des politiques de développement dans les pays du Sud, et particulièrement au Maroc où la régionalisation avancée, initiée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, vise précisément à réduire les disparités spatiales et à garantir une justice territoriale pour l'ensemble des citoyens. Dans ce cadre, la région de Fès-Meknès, deuxième région du Royaume par sa population avec près de 4,5 millions d'habitants, offre un terrain d'étude particulièrement riche pour analyser les tensions entre dynamiques métropolitaines et développement rural.

La région de Fès-Meknès, s'étendant sur 57 368 km², se caractérise par une dualité territoriale marquée : d'un côté, les préfectures de Fès et Meknès concentrent les principales activités économiques, les infrastructures de transport, les universités et les pôles d'innovation ; de l'autre, les provinces de Taounate, Boulemane, El Hajeb et Moulay Yaâcoub présentent des taux de ruralité dépassant 85%, des infrastructures dégradées et une économie essentiellement agricole et pastorale. Cette dichotomie pose la question fondamentale de l'équité territoriale, concept qui dépasse la simple égalité des ressources pour engager une réflexion sur la justice spatiale et la redistribution des opportunités de développement.

La problématique centrale de cet article peut être formulée ainsi : **comment les ressources du développement peuvent-elles être redistribuées de manière équitable entre espaces métropolitains et espaces ruraux de la région de Fès-Meknès ?**

Trois hypothèses structurent notre analyse. La première postule que les disparités territoriales dans la région de Fès-Meknès sont structurelles et multidimensionnelles, résultant d'un processus historique de concentration des investissements et des ressources dans les pôles urbains. La deuxième suppose que les ressources rurales, bien que nombreuses et diversifiées (agriculture, tourisme, artisanat, patrimoine naturel), demeurent sous-exploitées en raison d'un déficit d'infrastructures et d'un accompagnement institutionnel insuffisant. La troisième avance qu'une approche intégrée de développement territorial, fondée sur la valorisation des ressources endogènes et la gouvernance participative, peut contribuer significativement à réduire les inégalités spatiales.

L'article s'articule en six parties. Après avoir présenté le cadre théorique et conceptuel, il propose un profil détaillé de la région de Fès-Meknès et de ses disparités. La troisième partie analyse les ressources du développement disponibles dans les espaces métropolitains et ruraux. La quatrième partie examine les modalités de réduction des disparités à travers les politiques publiques et les scénarios de développement. La cinquième partie présente des études de cas territoriales. Enfin, les résultats sont discutés et synthétisés dans une conclusion ouvrant sur des perspectives.

I. Cadre théorique et conceptuel

Cette partie pose sur les fondements théoriques de notre réflexion sur les disparités territoriales dans la région de Fès-Meknès. Il mobilise successivement le concept d'équité territoriale, les outils de mesure des disparités spatiales et la notion de ressources du développement, en s'appuyant sur les théories de Rawls, Sen et Harvey dans le contexte de la régionalisation Avancée.

1.1. L'équité territoriale: genèse d'un concept

Le concept d'équité territoriale trouve ses racines dans la distinction fondamentale entre égalité et équité. Si l'égalité renvoie à l'uniformité du traitement, l'équité suppose une prise en compte des situations initiales différenciées pour parvenir à un résultat juste. Dans le domaine territorial, cette distinction revêt une importance particulière : deux territoires aux caractéristiques géographiques, démographiques et économiques distinctes ne peuvent être traités de manière identique sans risquer d'aggraver les inégalités préexistantes. L'équité territoriale exige donc une redistribution différenciée des ressources en fonction des besoins spécifiques de chaque territoire¹.

Les fondements théoriques de l'équité territoriale puisent dans deux traditions intellectuelles majeures. D'une part, la théorie de la justice de John Rawls (1971) propose une conception de la justice fondée sur deux principes : l'égalité des libertés fondamentales et le principe de différence, qui autorise des inégalités sociales et économiques uniquement si elles sont au bénéfice des plus défavorisés. D'autre part, l'approche des capacités d'Amartya Sen (1999) élargit la réflexion en insistant sur les libertés substantielles dont disposent les individus pour mener la vie qu'ils estiment valable. Appliquée au territoire, cette approche invite à évaluer non seulement les ressources disponibles, mais aussi les opportunités réelles qu'elles offrent aux populations².

Au Maroc, l'équité territoriale s'inscrit dans le cadre de la régionalisation avancée, instituée par la Constitution de 2011 et opérationnalisée par la loi 111-14 fixant les compétences des régions. Le discours royal du 20 décembre 2019, lors des Assises nationales de la régionalisation avancée, a explicitement lié justice sociale et justice territoriale, appelant à une politique régionale clairement définie et réalisable, intégrant la dimension régionale et s'attachant à conférer une efficacité accrue aux programmes territoriaux. Le Programme de développement Régional (PDR) 2022-2027 de Fès-Meknès intègre explicitement la réduction des disparités comme l'un de ses axes stratégiques transversaux³.

¹ RAWLS J., *A Theory of Justice*, Cambridge, Harvard University Press, 1971, p. 75-83. Rawls distingue l'égalité formelle de l'équité substantielle en proposant le principe de différence qui justifie des inégalités seulement si elles profitent aux plus défavorisés.

² SEN A., *Development as Freedom*, Oxford, Oxford University Press, 1999, p. 36-40. Sen définit le développement comme l'expansion des libertés substantielles des individus, une approche particulièrement pertinente pour l'analyse des disparités territoriales.

³ Conseil Régional de Fès-Meknès, *Programme de Développement Régional 2022-2027*, janvier 2024, p. 8. Le PDR cite explicitement le discours royal : « Ainsi pourra se concrétiser la justice sociale et territoriale dont Nous souhaitons qu'elle bénéficie à l'ensemble de Nos citoyens ».

1.2. Les disparités spatiales: typologie et mesure

Les disparités spatiales peuvent être analysées selon plusieurs dimensions complémentaires. Sur le plan économique, elles se manifestent par des écarts de revenus, de productivité et d'emploi entre territoires. Sur le plan social, elles concernent l'accès aux services publics essentiels — éducation, santé, eau, électricité — ainsi que les conditions de vie des populations. Sur le plan démographique, elles se traduisent par des écarts de densité, de structure par âge et de dynamique migratoire. Enfin, sur le plan environnemental, elles renvoient aux inégalités d'accès aux ressources naturelles et à l'exposition différenciée aux risques climatiques.

La mesure des disparités territoriales repose sur un ensemble d'indicateurs composites. L'indice de développement humain (IDH), bien que conçu à l'échelle nationale, peut être décliné à l'échelle régionale et infrarégionale pour révéler des écarts significatifs. D'autres indicateurs, tels que l'indice de concentration de Gini ou les coefficients de variation, permettent de quantifier le degré d'inégalité dans la répartition des ressources. Dans le cas de la région de Fès-Meknès, l'analyse des données du Haut-Commissariat au Plan révèle des écarts considérables entre les préfectures urbaines et les provinces rurales sur l'ensemble de ces dimensions⁴.

La notion de ressources du développement territorial englobe un ensemble hétérogène d'atouts mobilisables pour la croissance et le bien-être des populations. Les ressources productives désignent les activités économiques présentes sur le territoire : agriculture, industrie, artisanat, tourisme, services. Les ressources humaines recouvrent le capital humain — niveau d'éducation, compétences, formation — ainsi que la main-d'œuvre disponible et sa qualification. Les ressources institutionnelles renvoient aux capacités de gouvernance locale, aux partenariats public-privé et aux mécanismes de coopération entre acteurs territoriaux⁵.

Les ressources naturelles et environnementales constituent un atout majeur, particulièrement dans les zones rurales de la région de Fès-Meknès. Les plaines du Saïs, les massifs forestiers du Moyen Atlas, les sources thermales de Moulay Yacoub, les parcs naturels d'Ifrane et de Tazzeka représentent des potentialités considérables pour le développement agricole, touristique et énergétique. Enfin, les ressources immatérielles — identité culturelle, savoir-faire traditionnels, réseaux sociaux, capital de confiance — jouent un rôle croissant dans les stratégies de développement endogène, souvent négligées par les approches classiques centrées sur les investissements extérieurs⁶.

⁴ Haut-Commissariat au Plan, *Monographie régionale de Fès-Meknès*, Rabat, HCP, 2022. Les données montrent des écarts significatifs de revenus et d'accès aux services entre les préfectures de Fès/Meknès et les provinces de Taounate, Boulemane ou Moulay Yaâcoub.

⁵ DAHMANI M., « Métropolisation et développement territorial au Maroc : le cas de Fès-Meknès », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°280, 2017, p. 523-546. L'auteur propose une typologie des ressources territoriales applicable au contexte marocain.

⁶ Conseil Régional de Fès-Meknès, *PDR 2022-2027*, op. cit., p. 15-22. Le document identifie les écosystèmes porteurs de la région, incluant l'agro-industrie, le tourisme, l'artisanat et les industries créatives, ainsi que les ressources naturelles associées.

II. Contexte et profil de la région de fès-meknès

La région de Fès-Meknès, l'une des plus vastes du Maroc avec ses 57 368 km², offre un tableau territorial contrasté où cohabitent deux pôles urbains dynamiques Fès et Meknès, et plusieurs provinces rurales aux défis multiples. Cet axe propose une analyse approfondie des caractéristiques géographiques, démographiques et économiques de la région, afin de saisir les ressources dont elle dispose ainsi que les disparités territoriales qui structurent son développement.

2.1. Présentation géographique et démographique

Le territoire de la région Fes Meknes s'organise autour de deux pôles urbains majeurs de la région Fès et Meknès et de sept provinces et préfectures aux caractéristiques très diversifiées : Fès, Meknès, Taounate, Taza, Sefrou, El Hajeb, Boulemane, Moulay Yaâcoub et Ifrane. Cette diversité géographique, allant des plaines fertiles du Saïs aux massifs montagneux du Rif et du Moyen Atlas, constitue à la fois une richesse et un défi pour la cohérence territoriale⁷.

Sur le plan démographique, la région de Fes compte près de 4,5 millions d'habitants selon les données du recensement général de la population et de l'habitat de 2014. La répartition spatiale de cette population révèle des disparités marquées : la préfecture de Fès concentre à elle seule plus d'un million d'habitants (1 150 131), tandis que les provinces de Boulemane (197 475) et d'Ifrane (153 771) affichent des effectifs nettement inférieurs. Les projections démographiques à l'horizon 2036 estiment que la population régionale dépassera les cinq millions d'habitants, avec un taux d'urbanisation qui atteindra 67% contre 60,5% en 2014⁸.

Le taux d'urbanisation de la région (60,56%) est proche de la moyenne nationale (60,36%), mais cette apparente homogénéité masque des écarts considérables entre les composantes territoriales. Seules les préfectures de Fès et Meknès affichent des taux d'urbanisation supérieurs à la moyenne régionale. Les provinces de Moulay Yaâcoub et de Taounate présentent des taux de ruralité respectivement de 85,6% et 87%, traduisant une prédominance rurale marquée. Cette structuration spatiale pose directement la question de l'articulation entre développement urbain et développement rural⁹.

L'analyse de la structure par âge révèle une population jeune, avec 28,1% de moins de 15 ans en 2014. Cependant, les projections à l'horizon 2036 indiquent un vieillissement progressif, la population de plus de 60 ans passant de 9,6% à 16,2%. Ce phénomène sera plus accentué en milieu rural, où l'exode des jeunes actifs vers les villes creuse la pyramide des âges et fragilise les dynamiques de développement endogène. La taille moyenne des ménages, passée de 5,6 personnes en 1994 à 4,6 en

⁷ Ministère de l'Intérieur, *Plan de Développement Régional de Fès-Meknès 2016-2021 : Bilan et Perspectives*, Rabat, 2020, p.

12. La région représente 8,1% de la superficie nationale et 12,4% de la population marocaine.

⁸ Conseil Régional de Fès-Meknès, *Diagnostic Stratégique Territorial*, op. cit., Tableau 32. Projections démographiques 2016-2036 réalisées par le BET SUD à partir des données du RGPH 2014.

⁹ Ibid., Tableau 23 et Carte 14. Les données du RGPH 2014 montrent que la ruralité caractérise principalement les provinces de Moulay Yaâcoub (85,6%) et Taounate (87%), tandis que Fès et Meknès sont quasi totalement urbanisées.

2014, devrait continuer de diminuer pour atteindre 3,7 personnes en 2036, avec un écart persistant entre milieu urbain (3,5) et milieu rural (4,1).

2.2. Dynamiques économiques et structuration spatiale

La région de Fès-Meknès constitue l'un des pôles économiques les plus dynamiques du Maroc, contribuant significativement au produit intérieur brut national. Les préfectures de Fès et Meknès concentrent les principales activités industrielles, commerciales et de services. Fès, capitale spirituelle et culturelle du Royaume, abrite un tissu industriel diversifié (textile, cuir, électronique, agroalimentaire) et constitue un pôle universitaire majeur avec plusieurs établissements d'enseignement supérieur. Meknès, ville impériale, s'est spécialisée dans l'agro-industrie et le tourisme, bénéficiant de sa proximité avec les plaines agricoles et de son patrimoine historique¹⁰.

Le secteur agricole occupe une place centrale dans l'économie régionale, notamment dans les provinces rurales. Les plaines du Saïs, s'étendant sur les préfectures de Fès et Meknès ainsi que les provinces de Sefrou et El Hajeb, constituent l'un des principaux greniers céréaliers du Maroc, produisant du blé dur, de l'orge et des légumineuses. L'arboriculture (oliviers, amandiers, pommiers) et l'élevage (ovins, bovins, caprins) constituent les autres piliers de l'agriculture régionale. Le Plan Maroc Vert, puis la stratégie Génération Green, ont ciblé la région pour des investissements en modernisation des systèmes d'irrigation et en développement des filières agricoles à haute valeur ajoutée¹¹.

L'artisanat représente un atout économique et culturel majeur de la région. Fès est mondialement reconnue pour ses tanneries, sa céramique, ses zelliges et ses broderies, tandis que Meknès excelle dans le mobilier traditionnel et la maroquinerie. Ce patrimoine artisanal, inscrit sur la liste du patrimoine immatériel de l'UNESCO pour certaines de ses composantes, constitue une ressource de développement encore largement sous-exploitée, notamment dans les zones rurales où subsistent des savoir-faire menacés de disparition. Le PDR 2022-2027 prévoit la préservation de 18 métiers artisanaux menacés et la création de neuf zones d'activités artisanales réparties sur l'ensemble des préfectures et provinces de la région¹².

Le tourisme constitue un secteur stratégique pour la région, qui dispose d'un patrimoine culturel exceptionnel : les médinas de Fès et Meknès sont classées au patrimoine mondial de l'UNESCO, tandis que les stations de ski d'Ifrane, les sources thermales de Moulay Yacoub et les parcs naturels du Moyen Atlas offrent des potentialités diversifiées. Le PDR 2022-2027 prévoit un budget de 2 224 MDH pour le secteur touristique, visant notamment la mise en place de circuits touristiques dans les

¹⁰ Ministère de l'Économie et des Finances, *Indicateurs macro-économiques de la région de Fès-Meknès, 2019. La région contribue à hauteur de 10,8% au PIB national et présente un taux de chômage supérieur à 12% selon les données de l'OCDE (2020).*

¹¹ Conseil Régional de Fès-Meknès, *PDR 2022-2027, op. cit.*, p. 26. Le programme prévoit le déploiement de l'irrigation au goutte-à-goutte sur 20 000 ha et l'installation de filets anti-grêle sur 4 000 ha, pour un budget agricole global de 4 988 MDH.

¹² *Ibid.*, p. 38-39. Le secteur de l'artisanat bénéficie d'un budget de 588 MDH dans le PDR 2022-2027, avec des objectifs de professionnalisation, modernisation et valorisation du « Made in Morocco ».

zones naturelles et montagneuses, la valorisation écotouristique de trois sites emblématiques et la construction d'un palais des congrès de 5 000 places à Fès.

2.3. Les disparités territoriales observées

L'analyse des disparités territoriales dans la région de Fès-Meknès révèle des écarts significatifs sur l'ensemble des dimensions du développement. Sur le plan économique, les préfectures de Fès et Meknès concentrent la majeure partie de l'activité industrielle et des services, tandis que les provinces rurales dépendent essentiellement de l'agriculture, secteur vulnérable aux aléas climatiques et aux fluctuations des prix. Le taux de chômage dans la région dépasse 12%, ce qui le place parmi les régions les plus touchées du Maroc, aux côtés de Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kénitra. Les femmes et les jeunes sont particulièrement affectés, avec des taux de chômage féminin supérieurs de quatre points de pourcentage à ceux des hommes en moyenne régionale.

Sur le plan social, les disparités d'accès aux services publics sont marquées. Les provinces de Taounate, Boulemane et Moulay Yaâcoub présentent des taux de scolarisation inférieurs à la moyenne régionale, des taux d'analphabétisme plus élevés et une offre de soins insuffisante. Le PDR 2017-2022 a prévu la construction de plusieurs hôpitaux de proximité dans ces provinces (Boulemane, Tahla, Moulay Yacoub), mais les infrastructures de santé primaire demeurent sous-dotées. L'accès à l'eau potable et à l'électricité, bien que généralisé en milieu urbain, reste problématique dans certaines zones rurales isolées, notamment en montagne.

Les disparités infrastructurelles constituent l'un des freins majeurs au développement des zones rurales. Le réseau routier, bien que dense autour des pôles urbains, se dégrade considérablement à mesure que l'on s'éloigne des axes principaux. Le dédoublement de la RN8 Fès-Taounate et la mise à niveau des centres émergents (Ras El Ma) constituent des projets structurants, mais le désenclavement des zones montagneuses reste incomplet. La connectivité numérique, essentielle pour l'accès aux services modernes et l'intégration économique, est inégalement répartie, avec des zones rurales encore mal couvertes par la téléphonie mobile et l'internet haut débit¹³.

III. analyse des ressources du développement

Le portrait de la région de Fès-Meknès est l'une des plus vastes du Maroc, en croisant ses données géographiques, démographiques et économiques. Il met en lumière la dualité structurelle qui la caractérise : deux pôles urbains dynamiques face à des provinces rurales enclavées, et pose les bases de l'analyse des disparités territoriales qui suivra.

3.1. Ressources des espaces métropolitains

Les espaces métropolitains de la région de Fès-Meknès disposent d'un ensemble de ressources qui confèrent à ces territoires une position dominante dans les dynamiques régionales. Sur le plan du capital humain, les préfectures de Fès et Meknès concentrent les principaux établissements

¹³ Ibid. Le PDR 2017-2022 prévoyait le dédoublement de la RN8 Fès-Taounate et la mise à niveau du centre émergent de Ras El Ma, avec des travaux en cours ou achevés selon les secteurs.

d'enseignement supérieur : l'Université Sidi Mohamed Ben Abdellah de Fès, l'Université Moulay Ismaïl de Meknès, ainsi que de nombreuses écoles supérieures et instituts spécialisés. Cette offre éducative attire des étudiants de l'ensemble du Royaume et constitue un réservoir de compétences pour les entreprises locales. Cependant, le taux de chômage des jeunes diplômés reste élevé, traduisant un décalage entre l'offre de formation et les besoins du marché du travail¹⁴.

L'attractivité économique des espaces métropolitains se traduit par une concentration des investissements étrangers et nationaux. Les zones franches de Fès et Meknès accueillent des entreprises opérant dans le textile, l'électronique, l'automobile et les services offshore. Les pôles de compétitivité, tels que le pôle automobile de Meknès, structurent des filières intégrées créant des emplois et de la valeur ajoutée. Cependant, cette attractivité économique génère des effets pervers : hausse des prix de l'immobilier, congestion urbaine, pression sur les ressources en eau et augmentation des inégalités sociales intra-urbaines¹⁵.

Le patrimoine culturel et touristique des métropoles constitue une ressource immatérielle de premier plan. La médina de Fès, plus grande médina piétonne du monde et site du patrimoine mondial de l'UNESCO, attire plusieurs millions de visiteurs chaque année. Les festivals culturels (Festival de la musique sacrée de Fès, Festival de Volubilis) renforcent le rayonnement international de la région. Cependant, les retombées économiques de ce tourisme culturel ne bénéficient pas de manière équitable à l'ensemble des populations, et la gentrification des médinas pose la question de l'inclusion sociale dans la valorisation du patrimoine¹⁶.

3.2. Ressources des espaces ruraux : potentialités sous-exploitées

Contrairement à une vision réductrice qui ne voit dans les espaces ruraux que des territoires de retard, l'analyse des ressources disponibles dans les provinces rurales de Fès-Meknès révèle un potentiel considérable et largement sous-exploité. Sur le plan agricole, les terres arables des plaines du Saïs, les zones d'irrigation potentielles et les terroirs montagnards offrent des conditions favorables à une agriculture diversifiée et de qualité. Le déploiement de l'irrigation au goutte-à-goutte sur 20 000 ha et la modernisation des systèmes d'irrigation sur l'ensemble de la plaine du Saïs constituent des investissements structurants qui pourraient transformer la productivité agricole régionale.

Les ressources forestières et pastorales du Moyen Atlas et du Rif représentent un capital naturel considérable. Les forêts de chênes-lièges, de cèdres de l'Atlas et de chênes verts couvrent des milliers d'hectares et constituent des écosystèmes essentiels pour la régulation climatique, la biodiversité et les activités pastorales. Le Parc National d'Ifrane, créé en 2004, abrite des espèces endémiques telles que

¹⁴ DAHMANI M., « Métropolisation et développement territorial au Maroc : le cas de Fès-Meknès », *op. cit.*, p. 530-535. L'auteur analyse le rôle des universités comme pôles d'attraction et de formation, mais souligne les défis de l'insertion professionnelle des diplômés.

¹⁵ Centre Régional d'Investissement de Fès-Meknès, *Stratégie de positionnement et de développement économique de la Région à horizon 2035*, 2023. Le document identifie les écosystèmes porteurs et les filières prioritaires pour l'attractivité de la région.

¹⁶ UNESCO, *Médina de Fès, site du patrimoine mondial*, fiche descriptive, 2021. La médina de Fès est inscrite au patrimoine mondial depuis 1981 et constitue l'un des sites touristiques les plus visités du Maroc.

le macaque de Barbarie et constitue un pôle d'attraction écotouristique majeur. Cependant, la gestion de ces ressources forestières fait face à des défis de surexploitation, de défrichement illégal et d'insuffisance des moyens de surveillance¹⁷.

Les ressources hydriques de la région, bien que vulnérables au changement climatique, offrent des opportunités de développement. Les barrages de Idriss Ier, Al Massira et d'autres ouvrages de retenue assurent l'irrigation des plaines agricoles et l'alimentation en eau potable des agglomérations. Les sources thermales de Moulay Yacoub, réputées pour leurs vertus thérapeutiques, constituent un atout touristique et de santé encore insuffisamment valorisé. Le complexe thermal de Sidi Hrazem et l'hôtel thermal de Moulay Yacoub, prévus pour une mise à niveau dans le PDR 2022-2027, pourraient devenir des pôles de développement intégré combinant tourisme de santé, bien-être et activités économiques locales.

Le tourisme rural et l'écotourisme représentent des filières émergentes à fort potentiel. Les zones montagneuses de Taounate, Boulemane et Taza offrent des paysages spectaculaires, une biodiversité remarquable et un patrimoine culturel authentique qui pourraient attirer une clientèle touristique en quête d'expériences authentiques et durables. Le PDR 2022-2027 prévoit la mise en place de circuits touristiques dans les zones naturelles et montagneuses, ainsi que l'aménagement écotouristique de trois sites emblématiques. Cependant, le développement de ces filières nécessite des investissements en infrastructures d'accueil, en formation des populations locales et en promotion touristique¹⁸.

Les ressources minières des provinces de Boulemane et Taza, bien que modestes à l'échelle nationale, méritent d'être mentionnées. Les gisements de plomb, de zinc et de fluorine représentent des potentialités économiques qui pourraient être mieux exploitées dans le cadre d'une stratégie de développement durable intégrant les populations locales. Enfin, le patrimoine culturel immatériel des zones rurales — musiques traditionnelles (Aïta, Ahidous), gastronomie locale, savoir-faire artisanaux — constitue une ressource précieuse pour le développement culturel et touristique, souvent négligée au profit des pôles urbains.

3.3. Les freins au développement des zones rurales

Malgré leurs nombreuses ressources, les zones rurales de la région de Fès-Meknès font face à des obstacles structurels qui limitent leur développement. Le déficit infrastructurel constitue le frein le plus visible. Les routes de desserte agricole, les pistes rurales et les voies de communication secondaires sont souvent en mauvais état, rendant difficile l'écoulement des productions agricoles et l'accès aux marchés. L'accès à l'eau potable, bien que globalement amélioré grâce au PNAEPI, reste problématique dans les zones de montagne et les hameaux isolés. L'électrification rurale, quasiment

¹⁷ ZEGGAI R., « Le développement rural dans la région de Fès-Meknès : potentialités et contraintes », *Revue des Régions Arides*, n°39, 2020, p. 112-128. L'auteur analyse les potentialités agricoles et forestières des provinces rurales et les contraintes structurelles qui limitent leur exploitation.

¹⁸ *Ibid.*, p. 32. Les trois sites prioritaires pour l'écotourisme sont le Parc National de Tazzeka, la grotte de Friouato et le Parc National d'Ifrane.

achevée, ne se traduit pas toujours par un accès effectif à l'énergie en raison des coûts et des problèmes de maintenance¹⁹.

La faible densité de services publics dans les zones rurales constitue un autre handicap majeur. Les écoles, souvent sous-équipées et mal dotées en personnel enseignant, peinent à offrir une éducation de qualité. Les dispensaires et centres de santé de base sont insuffisants, et les populations rurales doivent parcourir de longues distances pour accéder à des soins spécialisés. Les administrations publiques sont peu présentes sur le terrain, ce qui complique l'accomplissement des démarches administratives et l'accès aux droits sociaux. Cette désertification institutionnelle renforce le sentiment d'abandon et alimente l'exode rural²⁰.

La vulnérabilité climatique s'ajoute aux difficultés structurelles. Les zones rurales de la région, particulièrement les provinces de montagne, subissent de plein fouet les effets du changement climatique. Les sécheresses récurrentes affectent la production agricole, l'érosion des sols réduit la fertilité des terres, et la baisse des précipitations menace les ressources en eau. Les inondations, bien que moins fréquentes, peuvent causer des dégâts considérables dans les zones de plaines. Ces phénomènes climatiques fragilisent les moyens d'existence des populations rurales et accélèrent leur dépendance aux aides publiques.[38]

L'exode rural qualifié constitue un phénomène structurel qui érode le capital humain des zones rurales. Les jeunes diplômés, formés dans les établissements urbains, peinent à trouver des opportunités d'emploi dans leur province d'origine et émigrent vers Fès, Meknès ou les grandes métropoles nationales. Ce drainage des compétences affaiblit les capacités d'innovation et d'entrepreneuriat des territoires ruraux et creuse le fossé avec les espaces métropolitains. La diaspora rurale, pourtant porteuse de transferts de fonds et d'expertise, reste peu structurée dans ses contributions au développement local²¹.

IV. Modalités de réduction des disparités

La réduction des disparités territoriales dans la région de Fès-Meknès suppose l'activation de multiples leviers: politiques publiques coordonnées, mobilisation des acteurs locaux et scénarios de développement adaptés aux réalités de chaque territoire. Ce chapitre examine ces modalités d'action concrètes, des instruments institutionnels aux pistes de transformation structurelle des écarts observés.

4.1. Politiques publiques et stratégies de développement intégré

La réduction des disparités territoriales dans la région de Fès-Meknès repose sur un ensemble de politiques publiques et de programmes sectoriels dont la coordination constitue un enjeu majeur. Le Programme de Développement Régional (PDR) 2022-2027, doté d'un budget global de plusieurs

¹⁹ OCDE, *Conception et production d'indicateurs multidimensionnels...*, op. cit., p. 78-82. L'étude de l'OCDE met en évidence les déficits infrastructurels comme principal facteur de marginalisation des zones rurales marocaines.

²⁰ Haut-Commissariat au Plan, *Monographie régionale de Fès-Meknès*, op. cit. Les données montrent des écarts significatifs entre milieu urbain et rural en matière d'accès à l'éducation, à la santé et aux services publics.

²¹ BERRADA A., « Développement régional et disparités territoriales au Maroc », op. cit., p. 78-82. L'auteur analyse l'exode rural comme facteur structurel de creusement des disparités et de dépeuplement des campagnes.

milliards de dirhams, constitue le cadre stratégique principal de l'action publique régionale. Ce programme s'inscrit dans le cadre de la loi 111-14 sur les compétences des régions et du Nouveau Modèle de Développement (NMD) à horizon 2035, qui place le citoyen au cœur des priorités et intègre les quatre piliers du développement durable : économique, social, environnemental et culturel²².

Plusieurs programmes nationaux sont appliqués à la région et contribuent, directement ou indirectement, à la réduction des disparités. L'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), lancée en 2005 et prolongée dans sa troisième phase, vise l'amélioration ciblée des infrastructures essentielles, le renforcement des services sociaux fondamentaux, l'accompagnement des personnes en précarité et l'inclusion des jeunes. Le Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PROTS) cible spécifiquement la réduction des écarts en matière d'infrastructures et d'accès aux services sociaux de base. Le Plan Maroc Vert, puis la stratégie Génération Green, structurent le développement agricole avec une attention particulière aux zones rurales défavorisées²³.

La régionalisation avancée, instituée par la Constitution de 2011, a transféré aux régions un ensemble de compétences en matière de développement économique, d'aménagement du territoire, de formation professionnelle et de promotion sociale. La loi 111-14 distingue les compétences propres des régions, les compétences partagées avec l'État et les compétences transférées. Cette architecture institutionnelle, bien que complexe, offre aux régions des marges de manœuvre pour adapter les politiques nationales aux réalités locales. Le Conseil Régional de Fès-Meknès dispose ainsi d'un budget propre pour financer des actions territorialisées, complétant les investissements de l'État et des collectivités locales²⁴.

Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) à horizon 2042 constitue un outil stratégique majeur pour orienter le développement spatial de la région. Ce schéma, élaboré selon une démarche participative impliquant les différents acteurs locaux, définit une vision stratégique traduite en projets structurants. Il repose sur une logique de « territoires de projets » visant à pallier les insuffisances et à compenser les espaces déficitaires au sein de la région. L'objectif ultime est l'atteinte d'une cohérence territoriale et la convergence des approches sectorielles des différents intervenants²⁵.

Les contrats de programme État-région (CPER) constituent un mécanisme de financement essentiel pour la réalisation des projets structurants. Le CPER 2020-2022 a mobilisé des ressources

²² Conseil Régional de Fès-Meknès, PDR 2022-2027, *op. cit.*, p. 5-8. Le PDR s'inscrit dans le cadre de la loi 111-14, du NMD 2035, du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) à horizon 2042, et de la stratégie de positionnement économique de la région à horizon 2035.

²³ *Ibid.*, p. 50. Le document synthétise les programmes intégrés et complémentaires au service du développement territorial : PDR, INDH, PROTS, Plan Maroc Vert, Génération Green, PNAEPI, PRVM, MANU.

²⁴ BENHLAL M., « La régionalisation avancée au Maroc : enjeux et perspectives », *op. cit.*, p. 145-162. L'auteur analyse les mécanismes de transfert des compétences et les défis de leur mise en œuvre effective

²⁵ DEMOCRATICA, « Le SRAT, vecteur de développement territorial de la région Fès-Meknès », 25 décembre 2023. Le SRAT prévoit un découpage homogène de la région en espaces de projets, fondé sur l'équité territoriale et l'efficacité économique.

importantes pour les secteurs de l'industrie, de l'agriculture, du tourisme, de l'artisanat, de l'habitat et de l'urbanisme. Le PDR 2022-2027 prévoit un budget global de plusieurs milliards de dirhams, avec une répartition entre financements de l'État, contributions régionales et partenariats public-privé. Cependant, l'efficacité de ces investissements dépend crucialement de leur capacité à atteindre les zones rurales les plus défavorisées.

4.2. Le rôle des acteurs locaux et de la société civile

La réduction des disparités territoriales ne peut reposer uniquement sur l'action de l'État et des collectivités territoriales. Elle nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux : communes, provinces, associations, coopératives, secteur privé, universités et société civile. Les collectivités territoriales, premières instances de proximité, jouent un rôle essentiel dans l'identification des besoins locaux et la mise en œuvre des projets adaptés. Cependant, leurs capacités financières et techniques restent limitées, particulièrement dans les communes rurales aux ressources fiscales faibles²⁶.

Les associations de développement local et les coopératives constituent des acteurs clés pour l'animation des territoires ruraux. Les coopératives agricoles, en particulier, offrent un cadre structurant pour l'agrégation des producteurs, l'accès aux marchés et la négociation des prix. Le PDR 2022-2027 prévoit un soutien actif aux coopératives agricoles et aux jeunes entreprises fournissant des services agricoles. Les associations féminines, souvent pionnières dans le développement local, contribuent à l'autonomisation économique des femmes rurales à travers des activités génératrices de revenus (artisanat, transformation agroalimentaire, tourisme rural)²⁷.

Le secteur privé, bien que peu présent dans les zones rurales, peut jouer un rôle moteur à travers les partenariats public-privé (PPP). L'implantation d'entreprises agro-industrielles dans les zones rurales, la sous-traitance agricole et les contrats de fourniture avec les grandes surfaces urbaines constituent des mécanismes d'intégration économique des territoires ruraux. Les universités et centres de recherche, quant à eux, peuvent contribuer au développement rural par l'innovation agricole, la formation des agriculteurs et l'appui technique aux coopératives. La création de l'École Nationale des Arts Traditionnels (ENAT) à Fès et l'extension des Instituts Spécialisés des Arts Traditionnels (ISAT) de Fès et Meknès illustrent cette dimension²⁸.

La diaspora régionale, composée des migrants originaires de Fès-Meknès résidant à l'étranger ou dans d'autres régions du Maroc, représente une ressource humaine et financière sous-utilisée. Les transferts de fonds des migrants constituent une source de revenus importante pour les ménages ruraux, mais ces flux financiers sont principalement orientés vers la consommation et la construction,

²⁶ EL ARBAOUI S., « Équité territoriale et politiques publiques dans les régions marocaines », *op. cit.*, p. 45-62. L'auteur analyse le rôle des acteurs locaux dans la mise en œuvre des politiques de développement territorial.

²⁷ Conseil Régional de Fès-Meknès, PDR 2022-2027, *op. cit.*, p. 27 et p. 39. Le programme prévoit la création de 13 espaces et foyers pour femmes et de 7 maisons de jeunes, ainsi qu'un centre régional de la jeunesse et de l'enfance.

²⁸ *Ibid.*, p. 38-39. Le programme artisanal prévoit la création de l'ENAT à Fès, l'extension de l'ISAT de Fès (2ème tranche) et l'extension/réhabilitation de l'ISAT de Meknès.

avec peu d'investissements productifs. La structuration de la diaspora en associations de développement et la création de mécanismes d'investissement collectif pourraient transformer ces transferts en levier de développement territorial²⁹.

4.3. Scénarios de développement et pistes d'action

Plusieurs scénarios de développement peuvent être envisagés pour réduire les disparités territoriales dans la région de Fès-Meknès. Le premier scénario, que l'on peut qualifier de « développement de filières territorialisées », consiste à structurer des filières économiques intégrées ancrées dans les ressources locales. Dans le domaine agroalimentaire, cela implique le développement de filières céréalières, oléicoles, laitières et de transformation des produits agricoles, en reliant les producteurs ruraux aux marchés urbains et internationaux. Dans le domaine artisanal, il s'agit de créer des chaînes de valeur allant des matières premières locales aux produits finis valorisés, en passant par la formation, la production et la commercialisation³⁰.

Le deuxième scénario repose sur l'aménagement numérique des territoires ruraux. La généralisation de l'accès à internet haut débit, la promotion du télétravail et le développement des e-services peuvent contribuer à réduire les handicaps de l'éloignement géographique. Le télétravail permet aux jeunes diplômés ruraux d'accéder à des emplois qualifiés sans quitter leur territoire, tandis que le e-commerce offre aux producteurs agricoles et artisans un accès direct aux consommateurs urbains et internationaux. Le PDR 2022-2027 intègre la dimension numérique comme axe transversal, avec des projets de digitalisation des services publics et de promotion des métiers du futur.

Le troisième scénario concerne le renforcement des infrastructures de base dans les zones rurales. L'amélioration du réseau routier, l'extension de l'irrigation, la généralisation de l'accès à l'eau potable et à l'électricité, la construction et la réhabilitation des écoles et des dispensaires constituent des investissements prioritaires pour réduire les disparités. Le PDR 2022-2027 prévoit un budget de 923 MDH pour le secteur de l'habitat et de l'urbanisme, avec des programmes de mise à niveau urbaine pour les neuf préfectures et provinces de la région, ainsi qu'un programme spécifique pour l'amélioration de la qualité de vie des ménages ruraux dans les zones montagneuses³¹.

Le quatrième scénario vise la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel des zones rurales. La création de parcs naturels régionaux, le développement de l'écotourisme et du géotourisme, la valorisation des sites archéologiques et des traditions culturelles peuvent générer des revenus pour les populations locales tout en préservant l'environnement. Le PDR 2022-2027 prévoit la création de deux

²⁹ World Bank, *Morocco Economic Monitor : From Recovery to Accelerated Growth*, Washington, 2021. La Banque mondiale souligne le rôle des transferts de fonds des migrants dans l'économie marocaine, tout en appelant à leur meilleure orientation vers l'investissement productif.

³⁰ Conseil Régional de Fès-Meknès, *PDR 2022-2027*, op. cit., p. 15-22. Le document identifie les écosystèmes porteurs de la région et préconise une approche par filières intégrées pour maximiser la valeur ajoutée locale.

³¹ Ibid., p. 44-45. Le secteur habitat et urbanisme bénéficie de 923 MDH, avec une contribution régionale de 280 MDH (30%), visant l'aménagement urbain, l'intégration des quartiers et la mise à niveau des centres émergents.

zones touristiques, de deux parcs d'attraction (parc animalier et parc aquatique) et d'un camping permanent, ainsi que la mise en place d'un programme de valorisation de la gastronomie régionale.[53]

Le cinquième scénario repose sur le soutien à l'entrepreneuriat rural. Les microcrédits, les incubateurs d'entreprises, les programmes de formation à la création d'entreprise et l'accompagnement des porteurs de projets peuvent stimuler l'initiative privée dans les zones rurales. La création d'une pépinière d'entreprises à Bensouda (Fès) et le renforcement des maisons de l'entrepreneuriat dans les provinces rurales constituent des exemples de cette approche. Enfin, la gouvernance participative, fondée sur la concertation territoriale et la planification collaborative, apparaît comme une condition nécessaire pour assurer l'adhésion des populations et la pertinence des projets de développement³².

Les leviers existent — politiques, locales, économiques. À Fès-Meknès, l'essentiel est désormais de les articuler pour que le développement ne profite plus seulement aux villes, mais à l'ensemble du territoire régional.

V. Etudes de cas territoriales

Au-delà des analyses globales, la compréhension des disparités territoriales passe par l'examen de réalités locales contrastées. Ce chapitre propose cinq études de cas — Ifrane, Boulemane, Taounate, Taza et la plaine du Saïs — qui illustrent les différentes facettes du développement régional : du modèle touristique universitaire à l'agriculture intensive, en passant par les défis de la montagne et de l'exode rural. Chaque cas met en lumière des ressources spécifiques, des obstacles partagés et des leçons transversales pour la réduction des inégalités spatiales.

5.1. La province d'Ifrane : modèle de développement touristique et universitaire en milieu rural

La province d'Ifrane, avec ses 153 771 habitants dont 49,2% d'hommes et 50,8% de femmes selon le RGPH 2014, présente un profil démographique atypique pour une province rurale. Son taux d'urbanisation (49,2%) est supérieur à celui de nombreuses provinces rurales de la région, en raison de la présence de la ville d'Ifrane, surnommée la « Suisse du Maroc » pour son architecture européenne et son climat montagnard. Cette particularité fait d'Ifrane un cas d'étude intéressant pour comprendre comment une ressource naturelle exceptionnelle (le climat, les paysages montagnards) peut structurer un modèle de développement intégré en milieu rural.

Ifrane abrite l'Université Al Akhawayn, institution d'enseignement supérieur de langue anglaise fondée en 1995, qui attire des étudiants de l'ensemble du Royaume et de l'étranger. Cette présence universitaire a structuré une économie locale de services (restauration, logement, transport) et a contribué à l'émergence d'une classe moyenne urbaine en milieu rural. Cependant, les bénéfices de cette dynamique universitaire ne se répartissent pas de manière équitable : la ville d'Ifrane concentre les infrastructures et les services, tandis que les zones rurales périphériques restent sous-équipées. Le

³² *Ibid.*, p. 42. Le PDR prévoit la création d'une pépinière à Bensouda et de 7 maisons de jeunes, ainsi que la mobilisation de plus de 50 acteurs dans des ateliers de concertation élargie pour l'élaboration du programme.

Parc National d'Ifrane, créé en 2004, offre des potentialités écotouristiques considérables, mais leur exploitation reste limitée par l'absence d'infrastructures d'accueil et de circuits structurés³³.

5.2. La province de Boulemane : défis du développement en zone de montagne

La province de Boulemane, avec 197 475 habitants, illustre les défis du développement en zone de montagne. Son taux de ruralité élevé et sa situation géographique enclavée, au cœur du Moyen Atlas, en font l'une des provinces les moins dotées en infrastructures de la région. L'économie locale repose essentiellement sur l'agriculture de montagne (céréales, élevage) et l'exploitation minière (plomb, zinc, fluorine). Ces activités, bien que génératrices d'emplois, sont vulnérables aux fluctuations des cours mondiaux et aux aléas climatiques.

Les ressources minières de Boulemane, bien que modestes, pourraient constituer un levier de développement si elles étaient exploitées dans le cadre d'une stratégie de développement durable intégrant les populations locales. Cependant, l'histoire minière de la province est marquée par des cycles d'exploitation et d'abandon, laissant des traces environnementales et sociales négatives. Le PDR 2022-2027 prévoit la construction d'un hôpital de proximité à Boulemane, témoignant de la reconnaissance des déficits structurels de la province. La préservation des forêts de cèdres et le développement de l'écotourisme représentent des pistes complémentaires pour diversifier l'économie locale et réduire la dépendance aux seules activités extractives.

5.3. La province de Taounate : agriculture, élevage et exode rural

La province de Taounate, avec 660 736 habitants dont 87% en milieu rural, incarne la ruralité marocaine dans sa forme la plus marquée. L'agriculture et l'élevage constituent les piliers de l'économie locale, avec une production dominée par les céréales, les légumineuses et l'élevage ovin. Cependant, la province subit de plein fouet les effets du changement climatique : les sécheresses récurrentes réduisent les rendements agricoles, l'érosion des sols dégrade la fertilité des terres, et la baisse des ressources en eau menace les systèmes d'irrigation. L'exode rural, particulièrement marqué chez les jeunes, vide les campagnes de leur dynamisme et accélère le vieillissement démographique.[59]

Malgré ces contraintes, Taounate dispose de ressources sous-exploitées. La plaine de Taounate, irriguée par le barrage Idriss Ier, offre des potentialités agricoles considérables qui pourraient être développées par la modernisation des systèmes d'irrigation et la diversification des productions. Le patrimoine culturel de la province, notamment ses traditions musicales (Aïta) et sa gastronomie, constitue une ressource pour le développement touristique. Le dédoublement de la RN8 Fès-Taounate,

³³ ZEGGAI R., *op. cit.*, p. 115-117. L'auteur analyse le modèle de développement d'Ifrane comme exemple de valorisation des ressources naturelles et universitaires, tout en soulignant les inégalités intra-provinciales.

prévu dans le PDR, constitue un projet structurant qui pourrait réduire l'enclavement de la province et faciliter l'écoulement des productions agricoles.

5.4. La province de Taza : positionnement géostratégique et enjeux de développement

La province de Taza, avec 527 175 habitants, occupe une position géostratégique majeure à la jonction des régions de Fès-Meknès, de l'Oriental et de l'Oriental. Cette position de carrefour, qui en fait un nœud de communication entre le nord et l'est du Maroc, constitue à la fois une opportunité et un défi. L'opportunité réside dans le potentiel de développement d'activités logistiques, commerciales et de services liées au transit. Le défi consiste à éviter que Taza ne devienne un simple corridor de passage sans bénéfices durables pour sa population.

L'économie de Taza repose sur l'agriculture (céréales, oliviers), l'élevage et une industrie légère. Le Parc National de Tazzeka, avec ses gorges, ses cascades et sa biodiversité, offre des potentialités écotouristiques considérables. Le PDR 2022-2027 prévoit l'aménagement écotouristique de ce site, qui pourrait devenir un pôle d'attraction majeur pour la province. Cependant, le développement de Taza nécessite des investissements massifs en infrastructures (routes, eau, énergie) et en services publics pour compenser des décennies de sous-investissement relatif.

5.5. La plaine du Saïs : agriculture intensive et transition écologique

La plaine du Saïs, s'étendant sur les préfectures de Fès et Meknès ainsi que les provinces de Sefrou et El Hajeb, constitue l'un des principaux greniers céréaliers du Maroc. L'agriculture intensive qui y est pratiquée, fondée sur les systèmes d'irrigation et l'utilisation d'intrants chimiques, a permis des rendements élevés mais a également engendré des problèmes environnementaux : épuisement des nappes phréatiques, pollution des sols, perte de biodiversité. La transition écologique de cette agriculture intensive constitue un enjeu majeur pour la durabilité du développement régional.

Le PDR 2022-2027 prévoit la modernisation des systèmes d'irrigation sur 20 000 ha de la plaine du Saïs, l'installation de filets anti-grêle sur 4 000 ha et le déploiement de l'irrigation au goutte-à-goutte sur 20 000 ha supplémentaires dans la région. Ces investissements, s'ils sont accompagnés d'une sensibilisation des agriculteurs aux pratiques durables, pourraient concilier productivité et préservation environnementale. La structuration de filières agricoles à haute valeur ajoutée (bio, label rouge, indication géographique protégée) offre également des perspectives pour augmenter les revenus des agriculteurs tout en réduisant la pression sur les ressources naturelles.

5.6. Comparaison transversale : facteurs de succès et obstacles communs

L'analyse comparative des cinq cas territoriaux révèle des facteurs de succès communs et des obstacles partagés. Parmi les facteurs de succès, la présence d'une ressource distinctive (climat à Ifrane, position géostratégique à Taza, terres fertiles à Taounate, patrimoine naturel à Boulemane,

agriculture intensive à Saïs) apparaît comme un levier essentiel de développement. L'existence d'infrastructures de base (routes, eau, électricité) constitue une condition nécessaire, bien que non suffisante, pour la mobilisation des ressources. La présence d'acteurs institutionnels motivés (université à Ifrane, administration régionale) et d'initiatives de société civile structurées favorise la mise en œuvre des projets de développement.

Les obstacles communs aux territoires ruraux sont tout aussi marquants. Le déficit infrastructurel, particulièrement en matière de routes de desserte et d'accès aux services publics, constitue le frein le plus universel. La vulnérabilité climatique, qui s'accroît avec le changement climatique, menace les activités agricoles et pastorales dans l'ensemble des provinces rurales. L'exode rural qualifié, en érodant le capital humain, affaiblit les capacités d'innovation et d'entrepreneuriat. Enfin, l'absence de politiques de valorisation systématique des ressources locales et la faiblesse des mécanismes de gouvernance participative limitent l'efficacité des interventions publiques.

VI. Résultats et discussion:

L'analyse menée dans cet article permet de dégager plusieurs résultats majeurs concernant les disparités territoriales dans la région de Fès-Meknès et les ressources mobilisables pour les réduire. Premièrement, les disparités territoriales dans la région sont effectivement structurelles et multidimensionnelles, confirmant ainsi notre première hypothèse. Ces disparités ne se limitent pas à un seul domaine (économique, social, infrastructurel ou environnemental) mais se superposent et se renforcent mutuellement, créant des traps de pauvreté spatiale dans les provinces rurales les plus défavorisées. La concentration des ressources dans les préfectures de Fès et Meknès, résultat d'un processus historique de plusieurs décennies, a engendré un déséquilibre territorial profond qui ne peut être corrigé par des interventions ponctuelles.

Deuxièmement, les ressources rurales de la région sont nombreuses et diversifiées, mais demeurent largement sous-exploitées, validant partiellement notre deuxième hypothèse. L'agriculture, l'élevage, les ressources forestières, le patrimoine naturel et culturel, les ressources minières et le capital humain des zones rurales constituent un potentiel considérable qui n'a pas été pleinement valorisé. Les causes de cette sous-exploitation sont multiples : déficit d'infrastructures, manque d'accompagnement institutionnel, faiblesse des circuits de commercialisation, exode des compétences et absence de stratégies de valorisation intégrée. Le cas d'Ifrane montre cependant que, lorsque les ressources naturelles exceptionnelles sont accompagnées d'investissements ciblés (université, infrastructures touristiques), un modèle de développement rural intégré peut émerger.

Troisièmement, notre troisième hypothèse, selon laquelle une approche intégrée de développement territorial peut contribuer à réduire les inégalités spatiales, trouve un soutien mitigé dans l'analyse empirique. Les politiques publiques actuelles, incarnées par le PDR 2022-2027 et les programmes nationaux (INDH, PROTS, Plan Maroc Vert), intègrent effectivement une dimension territoriale et visent la réduction des disparités. Cependant, l'efficacité de ces politiques reste limitée

par plusieurs facteurs : la fragmentation des interventions entre multiples acteurs et programmes, l'insuffisance des financements par rapport aux besoins, les retards dans la mise en œuvre des projets, et le manque de participation effective des populations locales à la définition des priorités. Le SRAT, avec sa logique de « territoires de projets », représente une avancée conceptuelle importante, mais sa traduction opérationnelle reste à consolider.

La discussion de ces résultats invite à nuancer l'optimisme des discours officiels sur la régionalisation avancée et la justice territoriale. Si les cadres juridiques et institutionnels sont désormais en place, leur mise en œuvre effective nécessite des changements profonds dans les modalités de gouvernance. La déconcentration des décisions, la participation citoyenne, la transparence budgétaire et l'évaluation rigoureuse des impacts constituent des conditions nécessaires pour que les ressources du développement bénéficient réellement aux territoires les plus défavorisés. L'approche de Sen (1999), qui insiste sur les libertés substantielles plutôt que sur la seule redistribution des ressources, offre un cadre pertinent pour repenser les politiques de développement territorial. Il ne s'agit pas seulement de transférer des fonds vers les zones rurales, mais de créer les conditions pour que les populations rurales puissent effectivement utiliser ces ressources pour améliorer leur vie.

Les limites de cette étude méritent d'être soulignées. L'analyse repose principalement sur des données secondaires et des documents de planification, sans recourir à des enquêtes de terrain approfondies. Les perceptions des populations rurales, leurs stratégies d'adaptation et leurs attentes en matière de développement n'ont pas été directement recueillies. De même, l'évaluation quantitative des impacts des politiques publiques reste partielle en l'absence de données longitudinales détaillées. Des recherches futures pourraient combiner approches quantitatives et qualitatives, en intégrant des entretiens avec les acteurs locaux et des enquêtes auprès des ménages ruraux, pour affiner la compréhension des mécanismes de production et de reproduction des disparités territoriales.

Les cinq territoires étudiés montrent que les disparités à Fès-Meknès résultent moins d'un manque de ressources que d'un déficit d'infrastructures et de stratégies de valorisation adaptées. Ifrane illustre ce qu'une ressource distinctive bien accompagnée peut accomplir ; Boulemane et Taounate montrent l'inverse. La réduction des écarts passe donc par l'articulation de ces trois leviers — infrastructures, gouvernance participative et valorisation locale — à chaque réalité territoriale.

2. Conclusion:

L'étude des disparités territoriales dans la région de Fès-Meknès révèle un tableau contrasté, où la richesse des ressources coexiste avec des inégalités spatiales profondes et structurelles. Les espaces métropolitains de Fès et Meknès, dotés d'infrastructures modernes, d'un capital humain qualifié et d'une attractivité économique, concentrent la majeure partie des dynamiques de développement régional. À l'inverse, les espaces ruraux des provinces de Taounate, Boulemane, Moulay Yaâcoub et, dans une moindre mesure, de Taza et El Hajeb, peinent à mobiliser leurs ressources endogènes en raison de handicaps infrastructurels, institutionnels et climatiques cumulés.

Cependant, cette analyse ne doit pas conduire à une vision fataliste du développement rural. Les ressources disponibles dans les zones rurales — agricoles, forestières, hydriques, minières, touristiques, culturelles et humaines — constituent un potentiel considérable qui pourrait, s'il était correctement mobilisé et valorisé, transformer les territoires ruraux en acteurs dynamiques du développement régional. Le cas d'Ifrane démontre qu'une approche intégrée, combinant valorisation des ressources naturelles, investissements éducatifs et développement touristique, peut générer un modèle de développement rural performant.

Les recommandations qui découlent de cette analyse peuvent être regroupées en quatre axes. Premièrement, il est nécessaire de renforcer de manière significative les investissements en infrastructures de base dans les zones rurales : routes de desserte, accès à l'eau potable, électricité, écoles, dispensaires et connectivité numérique. Ces investissements doivent être pensés de manière intégrée, en évitant la fragmentation des interventions entre multiples programmes et bailleurs. Deuxièmement, les politiques de développement doivent s'appuyer davantage sur les ressources endogènes des territoires ruraux, en structurant des filières économiques territorialisées et en valorisant le patrimoine naturel et culturel. Troisièmement, la gouvernance territoriale doit être démocratisée, en impliquant effectivement les populations locales, les associations et les collectivités territoriales dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de développement. Quatrièmement, les mécanismes de suivi et d'évaluation doivent être renforcés, avec des indicateurs précis de réduction des disparités territoriales, pour garantir l'efficacité et la transparence des investissements publics.

L'équité territoriale apparaît ainsi comme une condition nécessaire de la cohésion sociale et de la stabilité régionale. Dans un contexte marqué par les défis démographiques (vieillesse, exode rural), climatiques (sécheresses, érosion) et économiques (chômage des jeunes, informalité), la réduction des disparités entre espaces métropolitains et espaces ruraux n'est pas seulement une question de justice sociale, mais aussi un impératif de développement durable. Les ressources du développement existent dans la région de Fès-Meknès ; il appartient aux décideurs politiques, aux acteurs économiques et à la société civile de les mobiliser de manière équitable et inclusive, pour construire un territoire régional où chaque citoyen, qu'il réside à Fès, à Meknès, à Taounate ou à Boulemane, puisse accéder aux mêmes opportunités de bien-être et d'épanouissement.

Références bibliographiques:

- ✚ AGENCE URBAINE DE FÈS (2020). Schéma d'Aménagement de la Ville de Fès. Fès.
- ✚ BENHLAL M. (2019). « La régionalisation avancée au Maroc : enjeux et perspectives ». L'Année du Maghreb, 20, pp. 145-162.
- ✚ BERRADA A. (2018). « Développement régional et disparités territoriales au Maroc ». Revue Marocaine de Géographie, 42, pp. 67-89.
- ✚ CENTRE RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT DE FÈS-MEKNÈS (2023). Stratégie de positionnement et de développement économique de la Région à horizon 2035. Fès.
- ✚ CONSEIL RÉGIONAL DE FÈS-MEKNÈS (2019). Diagnostic Stratégique Territorial. Fès.
- ✚ CONSEIL RÉGIONAL DE FÈS-MEKNÈS (2020). Programme de Développement Régional 2017-2022 : Bilan et Perspectives. Fès.
- ✚ CONSEIL RÉGIONAL DE FÈS-MEKNÈS (2024). Programme de Développement Régional 2022-2027. Fès.
- ✚ DAHMANI M. (2017). « Métropolisation et développement territorial au Maroc : le cas de Fès-Meknès ». Les Cahiers d'Outre-Mer, 280, pp. 523-546.
- ✚ DEMOCRATICA (2023). « Le SRAT, vecteur de développement territorial de la région Fès-Meknès ». Democratika, 25 décembre 2023.
- ✚ EL ARBAOUI S. (2021). « Équité territoriale et politiques publiques dans les régions marocaines ». Géographie et Cultures, 99, pp. 45-62.
- ✚ HARVEY D. (1973). Social Justice and the City. Londres : Edward Arnold.
- ✚ HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN (2022). Monographie régionale de Fès-Meknès. Rabat.
- ✚ MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES (2019). Indicateurs macro-économiques de la région de Fès-Meknès. Rabat.
- ✚ MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (2020). Plan de Développement Régional de Fès-Meknès 2016-2021 : Bilan et Perspectives. Rabat.
- ✚ OCDE (2025). Conception et production d'indicateurs multidimensionnels pour renforcer la veille territoriale au Maroc. Paris : OCDE.
- ✚ RAWLS J. (1971). A Theory of Justice. Cambridge : Harvard University Press.
- ✚ SEN A. (1999). Development as Freedom. Oxford : Oxford University Press.
- ✚ UNESCO (2021). Médina de Fès, site du patrimoine mondial, fiche descriptive. Paris.
- ✚ WORLD BANK (2021). Morocco Economic Monitor : From Recovery to Accelerated Growth. Washington.
- ✚ ZEGGAI R. (2020). « Le développement rural dans la région de Fès-Meknès : potentialités et contraintes ». Revue des Régions Arides, 39, pp. 112-128.